9 octobre 2008

ACCORD

CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AUX EQUIPEMENTS ET AUX PIECES SUSCEPTIBLES D'ETRE MONTES OU UTILISES SUR UN VEHICULE A ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DELIVREES CONFORMEMENT A CES PRESCRIPTIONS */

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 12: Règlement No 13

Révision 6 - Amendement 1 - Erratum

PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES A L'HOMOLOGATION DES VEHICULES DES CATEGORIES M, N ET O EN CE QUI CONCERNE LE FREINAGE



NATIONS UNIES

^{*/} Ancien titre de l'Accord

E/ECE/324
E/ECE/TRANS/505
Règlement No 13
page 2

Rev.1/Add.12/Rev.6/Amend.1/Corr.2

Page 2

Avant le paragraphe 5.2.1.32, insérer les amendements suivants:

Paragraphe 4.2, au lieu de (actuellement 10) lire (actuellement 11)

<u>Le paragraphe 5.2.1.32, corriger</u> les références (2 fois) à la note de bas de page <u>1</u>/ et la note de bas de page <u>1</u>/ <u>à lire</u> note de bas de page <u>*</u>/

<u>Le paragraphe 5.2.2.23, corriger</u> les références (2 fois) à la note de bas de page 2/ et la note de bas de page 2/ à <u>lire</u> note de bas de page 2/

Page 5

Avant l'annexe 19, insérer les amendements suivants:

<u>L'annexe 11, l'appendice 2, le paragraphe 2, les symboles s_p et Th_A , remplacer annexe 19, appendice 7 par annexe 19, appendice 9</u>

Annexe 19

Après le nouveau paragraphe 1.1.5, insérer les amendements suivants:

Paragraphe 2.2.3, au lieu de l'appendice 7 lire l'appendice 9

Page 6, l'annexe 19, le paragraphe 6.5.1

Au lieu de paragraphe 2.32 lire paragraphe 2.34

Page 12, l'annexe 21, le paragraphe 2.1.1

Au lieu de paragraphe 2.32 lire paragraphe 2.34

Page 15, l'annexe 21, le paragraphe 2.2.1

Au lieu de paragraphe 2.32 lire paragraphe 2.34

- - - - -